www.lardennais.fr

ARDENNES Les renards, cibles des autorités préfectorales PAGE 3

ENVIRONNEMENT

Le sort des renards fait polémique

La volonté de la préfecture des Ardennes d'autoriser les tirs de nuit contre les renards suscite un tollé. Les services de l'État font valoir une précaution sanitaire.

'été dernier, l'exécution d'un troupeau d'oies bernaches à Monthermé avait provoqué une interminable polémique dans la Vallée. Depuis quelques jours, c'est le sort des renards qui interpelle la population et les associations.

La préfecture des Ardennes s'apprête à reconduire un arrêté visant à autoriser le tir des renards la nuit, en mars, puis du 9 juin au 10 septembre, missionnant pour cela des lieutenants de louveterie. Une décision inacceptable selon le collectif renard Grand Est, qui regroupe une soixante d'associations de défense de la nature. Dans les Ardennes, le renard est déjà une espèce classée parmi les nuisibles depuis 2015 et pour une durée de trois ans, à la suite d'un arrêté ministériel. Sa chasse est donc autorisée. Il peut de surcroît être piégé toute l'année. La volonté de le traquer la nuit s'apparente donc, pour les défenseurs des renards, comme un «acharnement» injustifié, qui serait la conséquence du lobbying des chasseurs auprès du ministère de l'Environnement.

"DÉGÂTS DANS LES ÉLEVAGES"

Pour justifier son choix, la préfecture fait valoir plusieurs arguments. Notamment « les dégâts occasionnés dans les élevages avicoles. » Mais aussi des précautions d'ordre sanitaire. « Il est nécessaire de réguler les effectifs de cette espèce pour une question de santé publique, les renards peuvent en effet être porteurs de pathologies trans-



Le renard roux, cible des autorités préfectorales dans plusieurs départements. Julien Frizon

missibles à l'homme », avancent les services de l'État dans un communiqué envoyé en fin de semaine dernière. Où l'on nous assure par ailleurs que « la population de renards à tendance à être en augmentation dans le département ».

Des points vigoureusement contestés par le collectif renard Grand Est, par la voix de son coordinateur Franck Vigna: « J'aimerais savoir sur quoi ils se basent pour prétendre que la population de renards augmente. C'est une affirmation totalement hasardeuse. »

Autre désaccord : le danger sanitaire que feraient courir les renards. "Nombreux sont ceux qui s'offusquent du sort qui est réservé au renard roux" Frank Vigna, collectif renard Grand Est

Primo, « la rage vulpine n'est plus présente en France depuis 2001 », rappelle Franck Vigna, et « c'est grâce à la vaccination » que son éradication a été possible, insiste-t-il. Deuzio, une intensification des tirs n'a pas de résultat pour contrer l'autre maladie en cause, l'échinococcose alvéolaire, dont le renard est effectivement vecteur. Au

contraire, l'effet obtenu serait inverse. « Une trop forte régulation des renards favorise la contamination de l'espèce, augmentant ainsi le risque pour la population humaine. »

Le collectif, revendiquant le soutien de la communauté scientifique, a interpellé la classe politique dans son ensemble, à travers une lettre ouverte, alors que l'arrêté incriminé a déjà été pris dans d'autres départements de l'est de la France (l'Aube, la Meuse, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle). « Les autorisations de destructions démesurées accordées par les services de l'État paraissent bien décalées face à une réalité sociale en demande constante du retour de la vie sauvage et du respect de cette dernière », développe le collectif, qui a désormais pris l'habitude (via l'une de ses associations membres), de déposer un recours contentieux au tribunal administratif contre ce type d'arrêté. Celui que la préfecture des Ardennes s'apprête à prendre n'échappera sans doute pas à la règle.

UNE PÉTITION EN LIGNE

La consultation publique, ouverte du 10 au 26 février auprès de la Direction départementale des territoires (DDT), ne devrait pas changer la donne. « Le passé récent nous a montré que même si beaucoup de contributions sont déposées contre le projet d'arrêté, cela ne fait pas reculer l'État. Il est très difficile d'obtenir gain de cause », témoigne Franck Vigna.

Pas question, pour autant, de baisser les bras. « Ces arrêtés constituent à la fois une atteinte à la démocratie et à la biodiversité, c'est un non-sens écologique », résume le coordinateur du collectif renard Grand Est. « Nombreux sont ceux qui s'offusquent du sort qui est réservé au renard roux. »

Signe effectivement que le sujet interpelle, au-delà du simple mi-lieu associatif, une pétition, dénonçant le « massacre » des renards, a été lancée sur internet. Elle a recueilli, à ce jour, plus de 47 500 signatures.

OLNIER DURAND @OF_Durand
Pétition en ligne sur www.opinions.com

ROCROI

Des animaux sauvés des flammes

C'est un impressionnant incendie qui s'est déclaré hier vers 16 h 30 dans un hangar agricole situé chemin de la Céramique à Rocroi. À l'intérieur, se trouvaient des animaux, du matériel agricole et du fourrage.

Les pompiers de Rocroi et de Revin ont réussi à faire sortir les 27 vaches et veaux qui se trouvaient à l'intérieur, ainsi qu'une chèvre, à temps avant qu'ils ne soient asphyxiés par l'importante fumée qui se dégageait de l'incendie. Des voisins ont ensuite conduit les animaux dans une pâture. En revanche, un chien a péri dans l'incendie.

Du matériel agricole et du fourrage sont partis en fumée dans ce hangar de tôle d'environ 400 m².



Une chèvre a été sortie du hangar en feu par les pompiers.

L'ACTUALITÉ EN FLASH



MARNE

Les gendarmes n'auront pas le 4x4

Le 8 janvier, un automobiliste de 34 ans, sans permis, rend visite à un ami pour lui montrer sa voiture : un 4x4 Hummer H2. Vers 16 h 30,

l'homme s'engage dans la traversée de Rilly-la-Montagne. Des gendarmes de Reims surveillent la circulation. Panique à bord! Le conducteur tourne dans une rue, s'arrête, jette les clefs dans un jardin puis s'éloigne, avant d'être rattrapé. Sur décision du parquet, le Hummer estimé à 25 000 euros est saisi. Deux mois plus tard, c'est un prévenu repentant qui fait son mea culpa. Le parquet requiert quatre mois ferme, et demande la confiscation du 4x4 aux fins de l'attribuer à la gendarmerie. Décision du juge : 2 000 euros d'amende, et restitution du 4x4.

TAGNON

Collision sur la RN 51

Un accident de la route s'est produit dimanche, vers 16 h 30, sur la RN 51 hors agglomération de Tagnon. Deux véhicules y sont entrés en collision, dans le sens Rethel-Reims. Sur six personnes impliquées, deux victimes ont été dénombrées. Légèrement blessées, elles ont été transportées au pôle rethélois du groupe hospitalier Sud Ardennes.